

## Communiqué de presse



Le 1<sup>er</sup> février 2021

### **La Région Normandie, l'ARS, les Universités normandes et les facultés dentaires de Rennes, Reims, Lille, et Paris signent une convention de partenariat pour encourager l'installation des chirurgiens-dentistes en Normandie**

Avec une densité de chirurgiens-dentistes de 41 pour 100 000 habitants, la Normandie se situe en-deçà de la moyenne nationale de 64 professionnels pour 100 000 habitants. Pour améliorer durablement la situation, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Françoise Guégot et Guy Lefrand, Vice-Présidents, Thomas Deroche directeur général de l'ARS, Pr Emmanuel Touze, Doyen de l'UFR santé de l'Université de Caen Normandie, Pr Benoît Veber, Doyen de l'UFR santé de l'Université Rouen Normandie, Dr Emmanuelle Bocquet, Doyenne de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Lille, Pr Louis Maman, Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Paris-Montrouge, Pr Ariane Berdal, Doyenne de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Paris-Garancière, Pr Sylvie Jeanne, Doyenne de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Rennes, Pr Pierre Millet, Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Reims, et Dr François Corbeau, Président de l'Union Régionale des Professionnels de Santé chirurgiens-dentistes, étaient réunis, cet après-midi, en visioconférence, pour présenter leur démarche de coopération pour la formation des chirurgiens-dentistes et signer une convention de partenariat. Celle-ci est l'aboutissement de plusieurs mois d'échanges et de travaux afin d'aboutir à un projet partagé : encourager l'installation de ces professionnels en Normandie, en facilitant la réalisation des stages des étudiants dans les centres hospitaliers normands formateurs (Caen, Le Havre, Rouen et bientôt Evreux) et auprès des professionnels libéraux du territoire.

*« Bien que la santé ne soit pas une compétence obligatoire de la Région, la collectivité soutient de façon importante ce secteur à travers ses différents champs d'action comme le développement économique, l'aménagement du territoire, la recherche ou encore grâce au levier de la formation, à l'instar de la convention de partenariat que nous signons aujourd'hui avec l'ARS, les Universités normandes et cinq facultés dentaires. La Région entend, en effet, engager tous les moyens possibles pour répondre au besoin identifié sur le territoire normand d'un renforcement de l'offre de santé de proximité, plus particulièrement sur les territoires ruraux »* a rappelé Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

En l'absence de faculté dentaire en Normandie, les étudiants normands qui se destinent au métier de chirurgien-dentiste réalisent actuellement leur cursus au sein des facultés de Rennes, Reims, Lille, Paris-Garancière et Paris-Montrouge. Après une 1<sup>ère</sup> année au sein des facultés Santé de Caen et de Rouen, les étudiants accèdent après sélection à la formation en odontologie : un étudiant caennais poursuit sa scolarité à Rennes ; un étudiant rouennais se rend à Lille, à Paris ou à Reims. Ils sont ainsi chaque année 56 à quitter la région pour ces facultés.

Sous l'impulsion de la Région, de l'ARS, des facultés de santé de Normandie, du conseil de l'ordre régional des chirurgiens-dentistes et de l'Union Régionale des Professionnels de Santé chirurgiens-dentistes, une démarche de partenariat a ainsi été initiée avec les facultés dentaires de Rennes, Reims, Lille, Paris-Garancière et Paris-Montrouge. Il s'agit de permettre aux étudiants en odontologie qui accomplissent leur formation dans les universités de Rennes, de Paris ou de Lille de venir réaliser une partie de leur formation pratique de 5<sup>ème</sup> ou de 6<sup>ème</sup> année en Normandie. Ils pourront accomplir ce stage dans des unités hospitalières équipées de fauteuils dentaires et d'encadrants à Caen (6 fauteuils aujourd'hui), au Havre (10 fauteuils), à Rouen (8 fauteuils) et très bientôt à Evreux (10 fauteuils).

Mis en place pour une durée de 3 ans, cet accord de coopération doit permettre l'augmentation progressive du nombre d'étudiants envoyés dans les UFR d'odontologie partenaires, puis accueillis en stages en Normandie et favoriser ainsi, à terme, l'implantation de jeunes professionnels de santé à l'issue de leur cursus. Il s'inscrit dans la continuité des travaux initiés dès 2019 par les Doyens des UFR Santé de Normandie en lien avec l'ARS, avec l'appui de l'Académie de chirurgie dentaire.

Dans cet objectif, les UFR Santé de Caen et de Rouen s'engagent à mettre en place un encadrement universitaire en odontologie, en s'appuyant notamment sur les professionnels hospitaliers déjà en place et de nouveaux recrutements. Les UFR d'odontologie partenaires s'engagent, quant à elles, à fixer, pour chaque année universitaire, un nombre stable d'étudiants et d'internes en 5<sup>ème</sup> ou la 6<sup>ème</sup> année effectuant un stage dans un lieu d'exercice normand.

Le Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes (CROCD) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé chirurgiens-dentistes (URPS) sont particulièrement actifs afin de multiplier les lieux de stage agréés en Normandie et poursuivront la promotion du dispositif auprès des chirurgiens-dentistes normands.

La Région Normandie s'engage de son côté, avec l'appui des collectivités territoriales et des intercommunalités du territoire, à faciliter l'accueil matériel des étudiants en odontologie en soutenant les investissements nécessaires pour les plateaux techniques de formation précliniques et cliniques mais aussi par la mise en place de dispositifs permettant de faciliter l'accès au logement des étudiants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année en stage en Normandie et le versement d'une bourse de mobilité (400€/mois).

L'ARS accompagnera, pour sa part, les 4 établissements de santé de la région disposant d'une antenne de soins dentaires, équipés de fauteuils dentaires, pour faciliter les recrutements de praticiens qui encadreront les étudiants : CHU Caen, CHU Rouen, Groupement hospitalier du Havre (GHH) CH Eure-Seine Evreux-Vernon (CHES), à hauteur d'un équivalent temps plein (ETP) par service hospitalier. D'autres centres périphériques pourront aussi être accompagnés dans ce cadre. Une démarche similaire est engagée auprès du Centre Hospitalier Public du Cotentin (Cherbourg) et le sera prochainement avec le Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers (Alençon).

En plus de l'accueil des étudiants et de l'augmentation du nombre de praticiens encadrants, l'Etat, dans le cadre du Ségur de la Santé, investit aux côtés des agglomérations concernées

et de la Région pour moderniser et augmenter le nombre de fauteuils dentaires à même de permettre la formation de plus de chirurgiens-dentistes et de mieux répondre aux besoins de santé des Normands.

Par ailleurs, l'ARS a également engagé des démarches et des rencontres auprès des jeunes originaires de Normandie et signataires d'un Contrat d'engagement de service public (CESP) avec une faculté d'odontologie pour leur faire connaître l'offre d'installation en Normandie et les inciter à revenir dans leur région d'origine. Ces signataires de CESP doivent en effet s'installer dans une zone sous-dense une fois leur diplôme acquis.

Contacts presse :

**Région Normandie :**

Charlotte CHANTELOUP

02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68

[charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)

**Communication ARS :**

02 31 70 97 63 – 07 63 17 76 47

[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)